

nfo@vbpb-pfvb.be

13 avr. 2024
20:17 (il y a 2
jours)

À Laurie, sabine, Stéphanie, vabourlettis@gmail.com, chapelle.emilie@ind-thuin.be, moi, parquet@f

Chers secrétariats,

Conformément aux articles 16 et 17, 4.-10. du règlement juridique de la FVWB, un règlement à l'amiable est proposé à la personne concernée dans le cadre de l'affaire ci-dessus:

- **Sabine GEENS (licence n° 216150, affilié au club de V.A. Bourlettis)** sera suspendu avec sursis de toutes fonctions, à l'exception de celles de président, de secrétaire et d'arbitre, pour un (1) week-end de championnat. Cette suspension sera exécutée de façon effective s'il est à nouveau sanctionné pour des infractions similaires dans une période se terminant le 31 mai 2025.
- **Stéphanie VISEE (licence n° 219955, affilié au club de V.A. Bourlettis)** sera suspendue avec sursis de toutes fonctions, à l'exception de celles de président, de secrétaire et d'arbitre, pour un (1) week-end de championnat. Cette suspension sera exécutée de façon effective s'il est à nouveau sanctionné pour des infractions similaires dans une période se terminant le 31 mai 2025.
- **Laurie BLONDELLE (licence n° 200855, affilié au club de V.A. Bourlettis)** sera suspendue avec sursis de toutes fonctions, à l'exception de celles de président, de secrétaire et d'arbitre, pour deux (2) week-ends de championnat. Cette suspension sera exécutée de façon effective s'il est à nouveau sanctionné pour des infractions similaires dans une période se terminant le 31 décembre 2025.

Suite à l'acceptation de ce règlement à l'amiable par la personne concernée, aucune suite ne sera donnée au dossier qui sera définitivement clos après l'application de la sanction par les secrétariats concernés.

Met vriendelijke groet,
Bien cordialement,

Joris Verstraeten
Procureur fédéral Volley Vlaanderen détaché
(ad hoc) auprès du Parquet fédéral Volley Belgium